

# Synthèse du sondage "mécanique de rue"

Sondage réalisé en 2021, à partir d'un besoin d'acteur grenoblois constatant la présence de "mécaniciens de rue" sur des parkings de grands ensembles et s'interrogeant sur les accompagnements/régulations possibles de ces pratiques.

Diffusion du sondage auprès d'acteurs du réseau de la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) animé par le centre de ressources GUSP



# Origine: une demande grenobloise

35 répondants: 26 agents de collectivité territoriale (grenoble, nice, pont de claix, métropole grenobloise, saint martin d'hères, cavaillon, fontaine, rennes, valence, villefontaine, aix les bains, annemasse, bordeaux)

1 association de locataire

3 bailleurs sociaux

1 agent de l'Etat

2 consultants

2 salariés de régie de quartier



# Où se situent les pratiques de mécanique de rue?

#### Sur les parkings :

- Publics ou privés (de bailleurs sociaux ou de copropriétés)
- Aérien ou sous-terrain

#### Sur les pieds d'immeubles

Accessible en voiture: non fermé ou grillagé

Visible mais pas trop! proche des habitations et un peu éloigné de la présence visuelle



## Une préoccupation ...

...pour les bailleurs, villes, métropoles, habitants (locataires ou propriétaires), services de police...

- Bruit: désagréments sonores
- Pollution des sols : huile de vidange et autres fluides mécaniques déversés
- Occupation d'espace et de places de parkings : diminue le nombre de place de stationnements, stockage de véhicules
- Pollution visuelle et image du quartier: sentiment d'impunité, difficilement sanctionnable
- **Déchets et encombrants :** portières, pot d'échappement, carcasses de voitures ect. parfois jetés dans les containers des résidences (encombrement, mauvais tri)
- Sécurité si dans garage sous terrain: feux, présence de personnes extérieures à la montée
- Côut de gestion: traitement obligatoire des hydrocarbures par une entreprise spécialisée et coûteuse tâches sur le sol difficiles à enlever
- Economie informelle
- Utilité pour les habitants utilisateurs Situation sociale des mécaniciens



### Actions ou démarches visant à réduire cette pratique sur l'espace public

#### Interdiction

Pour les villes: arrêtés municipaux pour interdire la pratique

>Travail en lien avec la police pour faire enlever par la fourrière les véhicules ventouses ou dépecées

>Verbalisation pour les véhicules non assurés suivie et mise en fourrière pour le stationnement de plus de 7 jours.

Pour les bailleurs: réglement intérieurs des immeubles

#### Alternative:

Garage solidaire ou coopératif (régie de quartier, ville bordeaux..)

Aire de mécanique en accès libre pour la petite mécanique (exemple à villefontaine en collaboration avec des bailleurs)

#### Négociation avec mécaniciens:

Concentration de la mécanique dans un espace dédié en retrait des circulations, à l'arrière de certains bâtiments



### Limites évoquées

Création d'un garage solidaire

"l'officialisation de leur activité entrainait aussi une obligation fiscale de leurs revenus. Ils n'ont donc pas été intéressés. Suite à ce refus, à plusieurs reprises, les services de la Police Municipale ont établi des contraventions à leur encontre. (exemple bailleur de Bordeaux)"

Création d'une aire de mécanique en accès libre

"pour l'aire de mécanique dédiée à la "petite mécanique" en collaboration avec des bailleurs. Le dispositif a montré ses limites en attirant des utilisateurs des communes avoisinantes et des autres quartiers. Au bout de quelques années, elle a été démontée et remplacée par des places de stationnements handicapés"

 Concentration de la mécanique dans un espace dédié en retrait des circulations, à l'arrière de certains bâtiments

"Mais il fallait régulièrement rediscuter avec les mécaniciens pour qu'ils respecte les règles qui avaient été négociées"



#### Actions ou démarches à destination des mécaniciens eux-même?

 Aucune action ou démarche recensée par les répondants au sondage (si ce n'est du dialogue et de la négociation avec les mécaniciens sur la localisation de leur activité)

### Questionnements / enjeux

- **Difficulté de gestion:** "C'est une thématique que nous avons le plus grand mal à gérer, comment faire?
- Nécessité d'une mise en commun du sujet entre ville/bailleurs/habitants/élus?
- Cela interroge aussi les acteurs locaux (collectivités notamment) sur le cadre et les limites à donner (ou non) à cette pratique.
  - >Elle rend service aux habitants (proximité de la réparation) et est économiquement moins onéreuse qu'un garage.
  - >Mais c'est une activité illégale et concurence déloyale / aux autres garagistes